



Une équipe

56 années de
rentabilité
ininterrompue

Des produits d'exploitation de plus de

1,5 G\$

Expertise mondiale

Compétences locales



Stantec

Notice annuelle

Le 25 février 2010

STN
TSX · NYSE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
NOTICE ANNUELLE	3
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	3
Nom, adresse et constitution	3
Liens intersociétés	4
ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE	7
Historique triennal	7
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	8
FACTEURS DE RISQUE	11
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	11
Actions privilégiées	11
Actions ordinaires	11
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	12
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION	13
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	15
Charte du comité de vérification	15
Composition du comité de vérification	15
Politique d'approbation préalable	16
Honoraires des vérificateurs externes	16
LITIGES	16
AGENT DES TRANSFERTS	17
CONTRATS IMPORTANTS	17
INTÉRÊTS DES EXPERTS	17
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
ANNEXE I	18

**STANTEC INC. NOTICE ANNUELLE
LE 25 FÉVRIER 2010**

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Nos communications au public comprennent souvent des énoncés prospectifs, au sens donné à l'expression *forward-looking statements* dans la *Private Securities Litigation Reform Act* des États-Unis et au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes, soit écrits soit verbaux. Les énoncés prospectifs portent sur des événements, des situations ou des résultats d'exploitation éventuels. Ils sont fondés sur des hypothèses quant à la conjoncture économique et aux plans d'action futurs et comprennent des renseignements financiers prospectifs.

Des énoncés de ce type sont faits dans la présente notice annuelle, y compris dans la description de nos objectifs à la rubrique « Principales activités et stratégie » et de nos cibles et attentes annuelles et à long terme à l'égard de nos secteurs d'activité aux rubriques « Résultats » et « Perspectives » de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, qui est intégré par renvoi à la présente notice annuelle; il se peut aussi qu'on en trouve dans les documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières ou dans d'autres communications. Les énoncés prospectifs peuvent avoir trait notamment à nos objectifs pour 2010 et au delà, à nos stratégies ou mesures futures, à nos cibles, à nos attentes quant à notre situation financière ou au cours des actions, à nos résultats d'exploitation ou à nos perspectives.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et ils sont assujettis à des risques et incertitudes qui leur sont inhérents. Il y a un risque considérable que les prévisions, les conclusions, les projections et les autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Nous prévenons le lecteur de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, la situation, les mesures ou les événements futurs diffèrent considérablement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui sont exprimées par ces énoncés prospectifs. Les hypothèses sur le rendement des économies canadienne et américaine en 2010 et la façon dont ce rendement se répercutera sur nos activités constituent des facteurs importants que nous évaluons pour établir nos énoncés prospectifs et elles sont décrites à la rubrique « Perspectives » de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, qui a été déposé au www.sedar.com et est intégré par renvoi à la présente notice annuelle.

On trouvera de plus amples renseignements sur les risques et les hypothèses importants aux pages M-1 et M-2 de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, qui est intégré par renvoi à la présente notice annuelle.

Nous mettons le lecteur en garde que les facteurs décrits dans notre rapport de gestion et d'autres facteurs pourraient avoir un effet défavorable sur nos résultats. Les épargnants et les autres personnes devraient évaluer soigneusement ces facteurs, ainsi que d'autres incertitudes et événements éventuels, ainsi que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes expriment nos attentes en date du 25 février 2010 et, par conséquent, sont susceptibles d'évoluer après cette date. Sauf si la loi l'exige, nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, qu'ils soient écrits ou verbaux, que nous pourrions faire ou qui pourraient être faits pour notre compte. En ce qui a trait aux résultats que nous prévoyons obtenir en 2010, nous avons actuellement pour pratique de faire des évaluations et, lorsque nous le jugeons approprié, de donner des mises à jour. Toutefois, sous réserve des exigences de la loi, nous pourrions modifier cette pratique à quelque moment que ce soit, à notre entière discrétion.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Nom, adresse et constitution

Stantec Inc. a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 23 mars 1984 sous la dénomination 131277 Canada Ltd. Nos statuts de constitution ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment afin de changer notre dénomination, de modifier les caractéristiques des actions, de créer et de supprimer des catégories d'actions, de restructurer notre capital-actions en circulation, de fractionner nos actions ordinaires à raison d'une contre deux et de modifier les nombres minimal et maximal d'administrateurs.

Le 15 août 1984, la dénomination 131277 Canada Ltd. a été remplacée par Stanley Engineering Group Inc. qui, le 18 octobre 1989, a été remplacée à son tour par Stanley Technology Group Inc. Le 30 mars 1994, Stanley Technology Group Inc. a fusionné avec 3013901 Canada Limited et a été prorogée sous la dénomination Stanley Technology Group Inc. Le 28 octobre 1998, la dénomination Stanley Technology Group Inc. a été remplacée par Stantec Inc.

Notre bureau de direction, notre établissement principal et notre siège social sont situés au 10160, 112th Street, Edmonton (Alberta) T5K 2L6.

Dans la présente notice annuelle, les termes « Stantec » et la « Société » désignent, selon le contexte, Stantec Inc. et la totalité ou certaines des sociétés dans lesquelles celle-ci a une participation, collectivement, ou une ou plusieurs de ces sociétés. Dans la présente notice annuelle, les termes « notre », « nos » ou « nous » désignent également « Stantec » dans le contexte expliqué ci-dessus.

Liens intersociétés

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2009, les liens intersociétés qui existent entre Stantec et ses filiales, les membres de son groupe et ses entreprises reliées, les territoires de constitution des sociétés et le pourcentage des actions comportant droit de vote et des actions faisant l'objet de restrictions qui sont détenus par Stantec :

STANTEC INC.

FILIALE, MEMBRE DU GROUPE OU ENTREPRISE RELIÉE	POURCENTAGE DES ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE	POURCENTAGE DES ACTIONS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS*	TERRITOIRE DE CONSTITUTION
58053 Newfoundland & Labrador Inc. ¹	100	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
59991 Newfoundland & Labrador Ltd. ²	100	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
3102452 Nova Scotia Company	100	s.o.	Nouvelle-Écosse
3221969 Nova Scotia Company	100	100	Nouvelle-Écosse
ACCENT Engineering Consultants Incorporated	40	s.o.	Nouvelle-Écosse
ADC-Stantec Inc. ¹	49	s.o.	Ontario
AIVEK Stantec Limited Partnership ¹	49 ³	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
AXYS Environmental Consulting (Barbados) Inc. ¹	100	s.o.	Barbade
BVE Development, LLC	100	s.o.	Pennsylvanie
CLFN-AXYS Limited Partnership ¹	49 ³	s.o.	Alberta
Coleson Power Group Inc.	50	s.o.	Nouveau-Brunswick
EM & I Stantec Ltd. ¹	50	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
FFEB JV, L.L.C.	30	s.o.	Delaware
FMA Heritage Inc. ¹	100	s.o.	Alberta
Fort McKay-Jacques Whitford AXYS Evergreen Inc. ¹	49	s.o.	Alberta
Fugro Jacques GeoSurveys Inc. ¹	30	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
Fugro Jacques NV ¹	30	s.o.	Curaçao
GKO Power Engineering Ltd.	100	s.o.	Alberta

FILIALE, MEMBRE DU GROUPE OU ENTREPRISE RELIÉE	POURCENTAGE DES ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE	POURCENTAGE DES ACTIONS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS*	TERRITOIRE DE CONSTITUTION
Ian Wilson Archaeological Services Inc. ¹	100	s.o.	Colombie-Britannique
International Insurance Group Inc.	100	s.o.	Barbade
I.R. Wilson Consultants Ltd. ¹	80	s.o.	Colombie-Britannique
Jacques Whitford Consultants BV ¹	100	s.o.	Pays-Bas
Jacques Whitford Holdco Ltd. ¹	100	s.o.	Îles Caïman
Kavik-AXYS Inc. ¹	24,5	s.o.	Territoires du Nord-Ouest
Minaskuat Inc. ¹	100	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
Minaskuat Limited Partnership ¹	100 ^{3,4}	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
National Testing Laboratories Limited, The ¹	75	s.o.	Manitoba
Neegan Naynowan Stantec LP ¹	49 ³	s.o.	Ontario
Nunami Stantec Limited ¹	49	s.o.	Nunavut
Nu Nenne-Stantec Inc. ¹	100	s.o.	Alberta
Planning & Stantec Limited	51	s.o.	Trinité-et-Tobago
RiverMorph, LLC	100	s.o.	Kentucky
SEA, Incorporated	100	100	Nevada
SECOR Internacional S.A.	100	s.o.	Colombie
SSBV Consultants Inc.	33 ⅓	s.o.	Colombie-Britannique
Stantec Architecture Inc.	0 ⁵	s.o.	Caroline du Nord
Stantec Architecture Ltd.	0 ⁵	s.o.	Canada
Stantec Consulting Caribbean Ltd.	100	s.o.	Barbade
Stantec Consulting Cayman Islands Ltd.	100	s.o.	Îles Caïman
Stantec Consulting Corporation	100	s.o.	Delaware
Stantec Consulting Guatemala, S.A.	100	s.o.	Guatemala
Stantec Consulting Inc. ⁶	100	100	Arizona
Stantec Consulting International LLC	100	s.o.	Arizona
Stantec Consulting International LLC	100	100	Canada
Stantec Consulting Labrador Ltd. ¹	100	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
Stantec Consulting Ltd.	100	100	Canada

FILIALE, MEMBRE DU GROUPE OU ENTREPRISE RELIÉE	POURCENTAGE DES ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE	POURCENTAGE DES ACTIONS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS*	TERRITOIRE DE CONSTITUTION
Stantec Consulting Massachusetts P.C.	0 ⁵	s.o.	Massachusetts
Stantec Consulting Michigan Inc.	100	s.o.	Michigan
Stantec Consulting Panama, S.A.	100	s.o.	Panama
Stantec Consulting Services Inc.	100	100	État de New York
Stantec Delaware II LLC	100	s.o.	Delaware
Stantec EcoCheck Inc. ^{1,7}	100	s.o.	Delaware
Stantec Engineering Limited	100	s.o.	Canada
Stantec Engineering (Puerto Rico) P.S.C.	0 ⁵	s.o.	Porto Rico
Stantec Experts-conseils Itée ⁸	100	s.o.	Canada
Stantec Geomatics Ltd.	50 ⁵	100	Alberta
Stantec Holdings (Delaware) III Inc.	100	100	Delaware
Stantec Holdings Ltd.	100	100	Alberta
Stantec Holdings II Ltd.	100	s.o.	Alberta
Stantec International Enterprises Limited	100	100	Bahamas
Stantec International Limited	100	s.o.	Barbade
Stantec Newfoundland & Labrador Ltd. ²	100	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
Stantec Planning and Landscape Architecture P.C.	0 ⁵	s.o.	Maine
Stantec Planning and Landscape Architecture P.C.	0 ⁵	s.o.	New York
Stantec Technology International Inc.	100	100	Delaware
Stassinu Stantec Limited Partnership ¹	49 ³	s.o.	Terre-Neuve-et-Labrador
Sungai Bera Remediation J.V. Canada Limited ¹	25	s.o.	Nouvelle-Écosse
Teshmont Consultants Inc.	50	s.o.	Canada
Tlego'hti Jacques Whitford Limited ¹	49	s.o.	Territoires du Nord-Ouest
Toxcon Health Sciences Research Centre Inc. ¹	100	s.o.	Alberta
UEI Associates, Inc.	100	s.o.	Texas

FILIALE, MEMBRE DU GROUPE OU ENTREPRISE RELIÉE	POURCENTAGE DES ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE	POURCENTAGE DES ACTIONS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS*	TERRITOIRE DE CONSTITUTION
UEI Global I, Inc.	100	s.o.	Texas
Universal Energy do Brasil Ltda.	100	s.o.	Brésil

* Dans le contexte de la présente notice annuelle, « actions faisant l'objet de restrictions » désigne les actions sans droit de vote du capital-actions de la Société ou d'une filiale de celle-ci, selon le cas.

- 1 Cette société a été acquise dans le cadre de l'acquisition des sociétés Jacques Whitford. Se reporter à la rubrique « Évolution générale de l'entreprise » ci-après et à la sous-rubrique « Acquisitions » de la rubrique « Description des activités » à la page 8.
- 2 Cette société a été constituée le 13 avril 2009.
- 3 Participation dans la société en commandite.
- 4 Stantec détient indirectement la totalité de la participation dans la société en commandite par l'entremise de deux filiales.
- 5 Stantec a conclu, relativement à la totalité des actions comportant droit de vote de cette société, une convention qui lui permet de contrôler directement toute aliénation de celles-ci.
- 6 Cette société a fusionné avec Stantec Consulting Services Inc. en date du 31 décembre 2009 à 23 h 59 (heure de l'Atlantique).
- 7 Cette société a été dissoute le 31 décembre 2009.
- 8 Cette société a été constituée le 18 mars 2009.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

Historique triennal

Nous avons acquis un certain nombre de sociétés au Canada et aux États-Unis. Les acquisitions réalisées en 2009 sont présentées ci-dessous :

Janvier 2009	Jacques, Whitford Group Ltd. / Jacques Whitford Global Group Limited
Novembre 2009	Granary Associates, Inc. / Granary Associates Architects, P.C.

Les acquisitions réalisées en 2008 et 2007 sont décrites à la rubrique « Description des activités ».

Le 31 décembre 2009, Mark E. Jackson a quitté son poste de vice-président principal et chef de l'exploitation. Richard K. Allen a assumé ces fonctions en date du 1^{er} janvier 2010.

Le 4 septembre 2009, Paul Cellucci a été nommé au conseil d'administration.

En date du 15 mai 2009, Robert J. Gomes a succédé à Anthony Franceschini à titre de président et chef de la direction.

À l'assemblée annuelle du 14 mai 2009, David L. Emerson, C.P. et Robert J. Gomes ont été élus au conseil d'administration et Robert R. Mesel, quant à lui, s'est retiré du conseil d'administration.

Donald W. Wilson, vice-président principal et chef des finances, a quitté son poste le 31 décembre 2008. Daniel J. Lefavre a assumé ces fonctions en date du 1^{er} janvier 2009.

William D. Grace s'est retiré du conseil d'administration à l'assemblée annuelle du 1^{er} mai 2008.

Le 21 février 2007, Ivor M. Ruste a été nommé au conseil d'administration. Mark E Jackson a été nommé vice-président principal et chef de l'exploitation le 3 mai 2007. E. John (Jack) Finn s'est retiré du conseil d'administration à l'assemblée annuelle du 3 mai 2007.

On trouvera de plus amples renseignements sur l'évolution générale de notre entreprise et nos stratégies pour l'exercice à venir aux pages M-4 à M-10, M-18 à M-20 et M-38 à M-41 du rapport de gestion de 2009, qui est intégré par renvoi à la présente notice annuelle et a été déposé au www.sedar.com.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Nous offrons des services de consultation professionnelle en matière de planification, d'ingénierie, d'architecture, de décoration intérieure, d'architecture paysagère, de géotechnique, d'arpentage et de géomatique, de sciences de l'environnement, de gestion de projets et de l'aspect économique de projets d'infrastructures et d'installations. Conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis, nous avons un secteur isolable, les services de consultation.

Nous utilisons un modèle d'entreprise tridimensionnel qui s'appuie sur (1) la diversification géographique, (2) la spécialisation dans divers secteurs d'activité et (3) la prestation de services à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet. Ce modèle nous permet de gérer les risques tout en nous efforçant d'atteindre notre objectif qui est la croissance constante des produits d'exploitation et du bénéfice.

Le tableau suivant illustre la répartition des produits d'exploitation bruts tirés des services de consultation en 2009 et en 2008 :

<u>Division</u>	2009		2008	
	<u>(en millions de dollars canadiens)</u>	<u>(en pourcentage)</u>	<u>(en millions de dollars canadiens)</u>	<u>(en pourcentage)</u>
Services de consultation	1 519,9 \$	100 %	1 352,0 \$	100 %

On trouvera de plus amples renseignements sur les secteurs d'activité de Stantec aux pages M-5 à M-7 du rapport de gestion de 2009, qui sont intégrées aux présentes par renvoi.

Acquisitions

Le tableau qui suit résume les acquisitions que nous avons effectuées au cours des trois exercices terminés les plus récents :

<u>Année</u>	<u>Entreprise acquise</u>	<u>Secteur d'activité</u>
2009	Granary Associates, Inc. / Granary Associates Architects, P.C.	Fournit des services spécialisés en gestion de projets, planification, architecture et décoration intérieure pour les installations de soins de santé, principalement à Philadelphie et à New York.
2009	Jacques, Whitford Group Ltd. / Jacques Whitford Global Group Limited	Fournit des services dans trois domaines principaux, soit les sciences de l'environnement, l'évaluation environnementale et la remise en état d'emplacements et les matériaux géotechniques, surtout dans les secteurs de l'énergie et des ressources, des gouvernements, de l'immobilier, des finances et de l'assurance, principalement au Canada.
2008	McIntosh Engineering Holdings Corporation	Fournit des services de conceptualisation de mines, y compris la faisabilité des mines, l'ingénierie détaillée et la conception en vue de la construction, l'approvisionnement et la gestion de la construction, principalement en Arizona et en Ontario
2008	RHL Design Group, Inc.	Fournit des services de conception intégrée complète et de gestion de programmes et de projets, y compris l'ingénierie, l'architecture, l'obtention des permis, la conformité et les services environnementaux, principalement en Californie.
2008	SII Holdings, Inc. (Secor International Incorporated)	Fournit des services d'ingénierie et de consultation en environnement au secteur privé et des services de correction en marketing d'aval au secteur énergétique américain, principalement dans l'État de Washington.

<u>Année</u>	<u>Entreprise acquise</u>	<u>Secteur d'activité</u>
2008	Rochester Signal, Inc.	Fournit des services de conception de signaux, de gestion de la construction, d'installation et d'essai et d'autres formes de soutien technique à tous les types de réseaux ferroviaires, principalement dans l'État de New York.
2008	The Zande Companies, Inc. (R.D. Zande)	Fournit des services de génie civil et environnemental, principalement en Ohio, et compte d'autres bureaux en Virginie-Occidentale, au Kentucky, en Pennsylvanie et en Géorgie.
2007	Fuller, Mossbarger, Scott & May Engineers, Inc. (y compris Leestown Leasing, L.L.C.)	Fournit des services de génie civil, environnemental, géotechnique, structural et hydro-économique, principalement au Kentucky, et compte d'autres bureaux en Ohio, au Missouri, en Indiana, en Géorgie et au Tennessee.
2007	Moore Paterson Architects Inc.	Fournit des services d'architecture, de planification et de gestion de projets sur l'île de Vancouver et dans les basses terres continentales de Colombie-Britannique.
2007	Murphy Hilgers Architects Inc. (y compris Brentcliffe Financial Services Inc. et Dekko Studio Inc.)	Fournit des services de planification et de conception architecturale en Ontario.
2007	Neill and Gunter, Incorporated (y compris Neill and Gunter Limited et Neill and Gunter (Nova Scotia) Limited)	Fournit des services de génie-conseil au secteur industriel, ses bureaux principaux étant situés au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans le Maine.
2007	Woodlot Alternatives, Inc.	Fournit des services d'évaluation des ressources naturelles, d'obtention des permis et de génie environnemental, principalement dans le nord-est des États-Unis, depuis son siège social situé dans le Maine.
2007	Chong Partners Architecture, Inc.	Fournit des services d'architecture, de décoration intérieure et de planification, principalement en Californie.
2007	Trico Engineering Consultants, Inc.	Fournit des services de génie civil, d'arpentage, d'architecture paysagère et de planification en Caroline du Sud.
2007	Geller DeVellis Inc.	Fournit des services de planification, d'architecture paysagère et de génie civil, principalement au Massachusetts.
2007	Land Use Consultants, Inc.	Fournit des services de planification, d'architecture paysagère et de génie civil, principalement dans le Maine.
2007	Vollmer Associates LLP	Fournit des services d'ingénierie, d'architecture, de planification, d'architecture paysagère et d'arpentage, principalement au secteur des transports du nord-est des États-Unis.
2007	Nicolson Tamaki Architects Inc.	Fournit des services d'architecture en Colombie-Britannique.

Recherche et développement

Nous effectuons habituellement les travaux de recherche et de développement requis dans le cadre des projets qui nous sont confiés par nos clients. La plupart de ces travaux touchent les domaines des systèmes d'évaluation et de gestion des infrastructures, des systèmes de modélisation hydraulique des eaux et des eaux usées, des systèmes d'évaluation et de gestion de la chaussée et le traitement des eaux usées.

Employés

Au 31 décembre 2009, nous comptons environ 9 300 employés, soit 5 100 professionnels, 2 800 technologues et techniciens et 1 400 employés de soutien.

Nous sommes une entreprise fondée sur le savoir et sommes toujours à la recherche de professionnels talentueux et compétents dans tous nos secteurs d'activité spécialisés. Étant donné que le bassin de candidats compétents est parfois limité, nous avons parfois recours à diverses stratégies de recrutement, par exemple un programme de primes à la présentation d'employés, un site Web d'offres d'emploi, les salons de l'emploi, les programmes destinés aux étudiants et la possibilité d'offrir la mobilité géographique.

Situation concurrentielle

Nous œuvrons sur des marchés très concurrentiels et comptons de nombreux concurrents à l'égard de la plupart des services que nous offrons. Nos concurrents, ainsi que le nombre de ceux-ci, varient largement selon le type de service fourni. En outre, pour ce qui est des projets de petite et moyenne envergure, nous rivalisons avec de nombreuses sociétés de consultation en ingénierie et en architecture et d'autres sociétés de consultation professionnelle. Les grands projets mettent en jeu moins de concurrents, même si ceux-ci demeurent nombreux; toutefois, certains d'entre eux disposent de ressources financières et autres plus grandes que les nôtres. Même si nous livrons concurrence à d'autres grandes sociétés ouvertes et fermées dans certaines régions géographiques, nos concurrents principaux sont les petites et moyennes sociétés fermées régionales américaines et canadiennes.

Nous estimons que, grâce à notre structure et à notre démarche en matière d'exploitation, à nos systèmes d'entreprise et à la composition et à la diversité des services professionnels que nous offrons, nous nous démarquons des autres sociétés d'ingénierie, d'architecture et de consultation professionnelle. En outre, la priorité que nous accordons aux projets de petite et moyenne envergure nous distingue de certains concurrents plus importants.

Les facteurs concurrentiels principaux des services que nous offrons sont la réputation, l'expérience, la diversité et la qualité des services, les compétences techniques, l'existence de bureaux locaux, le caractère concurrentiel du coût global des projets et la prestation des services. Vu la demande croissante que suscitent nos services, il est probable que de nouveaux concurrents arriveront. Malgré cette intensification de la concurrence, nous sommes convaincus que nous demeurerons concurrentiels, surtout grâce à notre savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture et des services professionnels connexes et à nos antécédents en matière de prestation de services.

Nous servons de nombreux clients diversifiés dans les secteurs privé et public. Nous tentons d'établir des liens permanents avec les clients qui sont susceptibles de faire partie de notre clientèle acquise. Nous ne sommes pas tributaires d'un seul client ou groupe de clients. Aucun d'entre eux ne compte pour plus de 5 % du total de nos produits d'exploitation.

Nous offrons une gamme de barèmes de prix à nos clients, mais nous offrons principalement nos services dans le cadre de contrats à prix fixe ou variable assortis d'un plafond ou de contrats temps et matériaux sans plafond stipulé. Nous obtenons nos mandats surtout grâce à nos compétences et à notre réseau et parfois dans le cadre d'un processus d'appel d'offres concurrentiel.

Politiques sociales et environnementales

Nous avons adopté une politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement qui stipule que nous devons faire ce qui suit :

- définir, évaluer et gérer les dangers et les risques auxquels nos employés sont exposés sur le plan de la santé, de la sécurité et de l'environnement;
- minimiser les aspects et les effets environnementaux des services et des produits que nous offrons;
- aider nos employés à mieux comprendre les aspects de leur travail qui sont liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement;
- travailler de concert avec les employés afin d'atteindre nos objectifs en matière de santé, de sécurité et d'environnement;
- respecter les lois et les règlements ainsi que les normes du secteur;

- superviser et améliorer les pratiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement au moyen d'inspections, de vérifications, d'examens, d'enquêtes, de mesures correctives et d'autres processus axés sur le comportement;
- établir un cadre qui favorise l'amélioration constante du programme.

Cette politique figure dans notre manuel relatif à la santé, à la sécurité et à l'environnement, qui présente une marche à suivre détaillée destinée à faire en sorte que tous nos employés connaissent cette politique et que les personnes appropriées se penchent régulièrement sur les questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Activités à l'étranger

Nous exerçons une partie de nos activités à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Nous avons tiré des produits d'exploitation de ces activités en 2009 en travaillant à des projets situés dans plus de 25 pays. Plus précisément, les activités que nous exerçons à l'étranger comprennent l'exploitation de bureaux à la Barbade, à Porto Rico et à Panama, ainsi que des projets situés aux Bahamas, à la Barbade, en Australie, au Brésil, au Chili, en Indonésie, en Mongolie, au Nigeria, au Panama, au Pérou, en Turquie, à Trinité-et-Tobago et aux Émirats arabes unis. Ces activités ont compté pour environ 2 % de nos produits d'exploitation en 2009. Certains de ces travaux comportent des risques politiques, des contrats avec des clients étrangers et l'assujettissement à des systèmes juridiques étrangers.

Politique en matière de dividendes

Nous ne prévoyons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires pour le moment. Nous entendons plutôt réinvestir notre bénéfice net afin de poursuivre notre stratégie de croissance. Nous déciderons à l'avenir de verser ou non de tels dividendes en tenant compte des fonds nécessaires à notre croissance, de notre situation financière et d'autres facteurs que le conseil d'administration jugera appropriés dans les circonstances.

FACTEURS DE RISQUE

Veillez vous reporter aux pages M-51 à M-63 de notre rapport de gestion de 2009, qui a été déposé sur SEDAR, au www.sedar.com, et est intégré par renvoi aux présentes.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Notre capital-actions autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries et d'un nombre illimité d'actions ordinaires; au 31 décembre 2009, aucune action privilégiée n'avait été émise ni n'était en circulation et 45 716 820 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries, chaque série étant composée du nombre d'actions et comportant les conditions, les privilèges, les restrictions et les droits établis par notre conseil d'administration avant l'émission. Les porteurs d'actions privilégiées, en tant que catégorie, n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées de nos actionnaires, sauf s'il s'agit d'approuver des modifications des modalités des actions privilégiées en tant que catégorie ou si la loi l'exige. Toutes les séries d'actions privilégiées ont égalité de rang en ce qui a trait au droit aux dividendes ou à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Stantec. Les actions privilégiées, en tant que catégorie, ont priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au droit aux dividendes et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Stantec.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes déclarés par notre conseil d'administration, au moment, selon le montant et sous la forme établis par ce dernier. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'être convoqués et d'assister à toutes les assemblées de nos actionnaires et peuvent y exercer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent, sauf aux assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série stipulée de nos actions ont le droit de voter séparément en tant que catégorie ou série. Les actions ordinaires sont subordonnées aux actions privilégiées en ce qui a trait au droit aux dividendes et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Stantec.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Nos actions ordinaires sont inscrites à des fins de négociation à la TSX et à la NYSE sous le symbole « STN ». Le tableau suivant présente des renseignements sur les opérations intrajournalières effectuées à la TSX au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 :

Mois	Plafond	Plancher	Volume
Janvier	30,25 \$	25,50 \$	3 830 847
Février	29,45 \$	19,52 \$	3 105 232
Mars	23,85 \$	18,56 \$	4 071 256
Avril	27,10 \$	22,27 \$	2 022 774
Mai	29,25 \$	25,86 \$	2 407 598
Juin	29,43 \$	26,04 \$	3 356 795
Juillet	28,50 \$	24,55 \$	2 572 075
Août	29,95 \$	26,92 \$	2 612 277
Septembre	28,94 \$	26,55 \$	3 049 654
Octobre	27,14 \$	25,69 \$	3 493 811
Novembre	27,53 \$	25,65 \$	2 009 963
Décembre	30,85 \$	26,76 \$	3 023 630

Le tableau suivant présente des renseignements sur les opérations intrajournalières effectuées à la NYSE au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 :

Mois	Plafond	Plancher	Volume
Janvier	25,27 \$	20,21 \$	728 105
Février	25,10 \$	15,43 \$	571 851
Mars	19,43 \$	14,19 \$	556 218
Avril	22,64 \$	17,98 \$	388 337
Mai	26,14 \$	21,97 \$	406 595
Juin	27,50 \$	22,61 \$	458 535
Juillet	25,31 \$	20,98 \$	341 791
Août	27,57 \$	24,53 \$	403 993
Septembre	27,00 \$	24,30 \$	286 486
Octobre	25,94 \$	23,85 \$	469 017
Novembre	25,97 \$	23,97 \$	259 413
Décembre	29,53 \$	25,47 \$	393 517

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Le tableau suivant présente les administrateurs de Stantec au 25 février 2010, leur lieu de résidence ainsi que leur occupation principale au cours des cinq dernières années.

Administrateurs de Stantec

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
ROBERT J. BRADSHAW ¹ Toronto (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	1993
PAUL CELLUCCI Boston (Massachusetts) États-Unis	Conseiller juridique spécial, McCarter & English LLP (cabinet d'avocats)	2009
DAVID L. EMERSON ² Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur de sociétés et conseiller en matière de politiques gouvernementales	2009
ANTHONY P. FRANCESCHINI Edmonton (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés	1994
ROBERT J. GOMES Edmonton (Alberta) Canada	Président et chef de la direction de Stantec	2009
SUSAN E. HARTMAN ^{1,2} Rochester (État de New York) États-Unis	Présidente et chef de la direction de The Hartman Group (société de consultation en gestion)	2004
ARAM H. KEITH ¹ Irvine (Californie) États-Unis	Administrateur de sociétés	2005
IVOR M. RUSTE ² Calgary (Alberta) Canada	Vice-président directeur et chef des finances de Cenovus Energy Inc. (société intégrée de pétrole non classique)	2007
RONALD TRIFFO Edmonton (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés Président du conseil de Stantec	1985

1 Membre du comité de gouvernance et de rémunération

2 Membre du comité de vérification

Les administrateurs sont élus chaque année. Ronald Triffo et Susan E. Hartman exercent leur occupation principale actuelle depuis plus de cinq ans. Avant le 15 septembre 2005, Aram Keith était chef de la direction et président du conseil de The Keith Companies, Inc. (société d'ingénierie et de consultation), poste qu'il occupait depuis 1983. Ivor M. Ruste est actuellement vice-président directeur et chef des finances de Cenovus Energy Inc. De mai 2006 à novembre 2009, il a travaillé chez Encana Corporation à titre de vice-président directeur, Responsabilité organisationnelle et chef de la gestion des risques. De 1998 à 2006, M. Ruste a été l'associé directeur du bureau d'Edmonton de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (cabinet international de services de vérification, de services fiscaux et de services de consultation). Avant de prendre sa retraite, Robert J. Bradshaw était président du conseil de Contor Industries (société de portefeuille qui acquiert des sociétés de fabrication). David L. Emerson a été député de Vancouver Kingsway de juillet 2004 à 2008. De novembre 2008 à novembre 2009, M. Emerson a été conseiller principal chez Farris, Vaughan LLP, cabinet d'avocats. Paul Cellucci a été l'ambassadeur des États-Unis au Canada de 2001 à 2005 et vice-président directeur de Magna Entertainment Corp. de 2005 à 2006, avant de se joindre à McCarter & English LLP. Anthony Franceschini a été président et chef de la direction de Stantec jusqu'au 14 mai 2009. Robert J. Gomes a été vice-président principal de certaines filiales de Stantec Inc.

Le tableau suivant présente les hauts dirigeants de Stantec au 25 février 2010, leur lieu de résidence ainsi que leur occupation principale au cours des cinq dernières années :

Administrateurs principaux et hauts dirigeants de Stantec

Nom et lieu de résidence	Occupation principale	Poste
<i>Administrateurs principaux de Stantec Inc.</i>		
RONALD TRIFFO Edmonton (Alberta) Canada	Président du conseil	Président du conseil de Stantec Inc.
<i>Hauts dirigeants de Stantec Inc.</i>		
ROBERT J. GOMES Edmonton (Alberta) Canada	Président et chef de la direction	Président et chef de la direction
DANIEL J. LEFAIVRE St. Albert (Alberta) Canada	Vice-président principal et chef des finances	Vice-président principal et chef des finances de Stantec Inc.
RICHARD K. ALLEN Canton (Massachusetts) États-Unis	Vice-président principal et chef de l'exploitation	Vice-président principal et chef de l'exploitation de Stantec Inc.
PAUL J.D. ALPERN Edmonton (Alberta) Canada	Vice-président, secrétaire et chef du contentieux	Vice-président et conseiller juridique de certaines filiales de Stantec Inc.
<i>Autres hauts dirigeants</i>		
W. PAUL ALLEN Elmira (Ontario) Canada	Directeur du secteur des terrains urbains	Vice-président principal de certaines filiales de Stantec Inc.
DONALD R. BELLIVEAU Fredericton (Nouveau-Brunswick) Canada	Directeur du secteur industriel	Vice-président principal de certaines filiales de Stantec Inc.
CARL F. CLAYTON Edmonton (Alberta) Canada	Directeur du secteur du transport	Vice-président principal de certaines filiales de Stantec Inc.
VALENTINO DIMANNO Calgary (Alberta) Canada	Directeur de l'unité d'exploitation régionale, Ouest du Canada	Vice-président principal de certaines filiales de Stantec Inc.
JEFFERY KISHEL Longmont (Colorado) États-Unis	Directeur du secteur de l'environnement	Vice-président principal de certaines filiales de Stantec Inc.
SCOTT L. MURRAY Lexington (Kentucky) États-Unis	Directeur de l'unité d'exploitation régionale, Est des États-Unis	Directeur régional du Sud des États-Unis
ERIC C. NIELSEN Santa Ana (Californie) États-Unis	Directeur de l'unité d'exploitation régionale, Ouest des États-Unis	Vice-président principal de certaines filiales de Stantec Inc.
STANIS I.R. SMITH Burnaby (Colombie-Britannique) Canada	Directeur du secteur du bâtiment	Vice-président principal de certaines filiales de Stantec Inc.
ROBERT YODEN Saint John (Nouveau-Brunswick) Canada	Directeur de l'unité d'exploitation régionale, Est du Canada	Vice-président principal de certaines filiales de Stantec Inc.

Tous les hauts dirigeants indiqués ci-dessus occupent leur poste actuel ou d'autres postes au sein de notre société depuis cinq ans, à l'exception de Daniel J. Lefaiivre, qui, avant le 1^{er} janvier 2009, était vice-président, Finances et

trésorerie de Stantec, de Richard K. Allen, qui, avant le 17 avril 2006, était président et chef de la direction de Dufresne-Henry, Inc., de Jeffery Kishel, qui, avant le 11 novembre 2006, était vice-président principal, Expansion stratégique et services à la clientèle de MWH, d'Eric C. Nielsen, qui, avant le 15 septembre 2005, était président et chef de l'exploitation de The Keith Companies, Inc., de Robert Youden, qui, avant le 2 janvier 2009, était chef de la direction de Jacques Whitford. et de Scott Murray, qui, avant le 1^{er} janvier 2008, était propriétaire et vice-président de Fuller, Mossbarger, Scott and May Engineers, Inc. Collectivement, nos administrateurs et les membres de notre direction sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 1 656 388 actions ordinaires, soit 3,6 % des actions ordinaires émises et en circulation, ou exercent une emprise, directement ou indirectement, sur une telle proportion de ces actions.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Charte du comité de vérification

Les responsabilités et les fonctions de notre comité de vérification sont énoncées dans la charte du comité, dont le texte est présenté à l'annexe I de la présente notice annuelle.

Composition du comité de vérification

Notre comité de vérification est composé des trois membres suivants : Ivor Ruste (président du comité), David Emerson et Susan Hartman.

Le conseil d'administration estime que la composition du comité de vérification permet d'obtenir un degré approprié de compétences financières. Le conseil a établi que chaque membre du comité de vérification était « indépendant » et avait des « compétences financières » au sens donné à ces termes dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes et aux termes « *independent* » et « *financially literate* » dans les lois sur les valeurs mobilières américaines. En outre, MM. Ruste et Emerson sont des « experts financiers du comité de vérification » au sens donné au terme « *audit committee financial experts* » dans les règles et les règlements de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC ») des États-Unis. L'exposé qui suit est une description de la formation et de l'expérience de chacun des membres du comité qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités à titre de membre du comité de vérification.

À l'heure actuelle, Ivor M. Ruste est vice-président directeur et chef des finances de Cenovus Energy Inc., dont le siège social est situé à Calgary. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université de l'Alberta et a le titre de *Fellow Chartered Accountant*. De mai 2006 à novembre 2009, M. Ruste a travaillé chez Encana Corporation et, avant de se joindre à Cenovus, il a été vice-président directeur, Responsabilité organisationnelle et chef de la gestion des risques d'Encana. De 1998 à 2006, il a été l'associé directeur du bureau d'Edmonton de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. (cabinet international de services de vérification, de services fiscaux et de services de consultation) et associé directeur régional de l'Alberta et vice-président du conseil d'administration de KPMG Canada. À titre de comptable agréé comptant 26 ans d'expérience en vérification de sociétés ouvertes et fermées, M. Ruste a examiné et vérifié de nombreux états financiers complexes et a dressé des états financiers intermédiaires et annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus, tant ceux du Canada que ceux des États-Unis. M. Ruste a exercé de nombreuses autres activités commerciales et professionnelles et a été présent dans sa collectivité. En date du 31 décembre 2009, M. Ruste était propriétaire de 1 500 actions ordinaires évaluées à 45 600 \$ et de 9 600 unités d'actions différées évaluées à 284 504 \$.

David L. Emerson, C.P. détient un doctorat en économie de l'Université Queens. Il a entamé sa carrière au sein de la fonction publique en 1972 à titre d'économiste au Conseil économique du Canada. Il s'est joint à la fonction publique de la Colombie-Britannique en 1975, où il a occupé divers postes entre 1975 et 1990, notamment ceux de sous-ministre des finances, de secrétaire du Conseil du Trésor, de vice-premier ministre et de secrétaire du Cabinet. Entre 2004 et la fin de 2008, il a été député fédéral. Au palier fédéral, il a été ministre de l'Industrie de 2004 à 2006, ministre du Commerce international responsable des Jeux olympiques de 2010 et de l'initiative de la Fondation Asie-Pacifique du Canada de 2006 à 2008 et ministre des Affaires étrangères de mai 2008 à octobre 2008. Dans le secteur privé, il a été chef de la direction de la Banque de l'Ouest et du Pacifique du Canada de 1986 à 1988 et, à la suite d'une fusion, président du conseil et chef de la direction de la Banque Canadienne de l'Ouest (de 1988 à 1990). Il a été président et chef de la direction de la Vancouver International Airport Authority de 1992 à 1997 et de Canfor Corporation de 1998 à 2004. M. Emerson a été député de Vancouver Kingsway de juillet 2004 à 2008. De 2008 à 2009, il a été conseiller principal au sein du cabinet d'avocats Farris, Vaughan LLP. À l'heure actuelle, il est administrateur de sociétés et conseiller en politiques gouvernementales. Grâce à sa formation et à son expérience, M. Emerson est devenu un spécialiste des questions de comptabilité complexes. En date du 31 décembre 2009,

M. Emerson était propriétaire de 1 000 actions ordinaires évaluées à 30 400 \$ et de 2 400 unités d'actions différées évaluées à 64 752 \$.

M^{me} Susan E. Hartman est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en chimie et a une expérience variée en planification stratégique, en gestion d'entreprises, en fusions et acquisitions, en exploitation et en expansion des affaires à l'échelle internationale. En 1993, elle a démarré son propre cabinet de consultation en gestion, The Hartman Group. M^{me} Hartman demeure présidente et propriétaire de The Hartman Group, dirigeant les services de consultation de la société dans le secteur de la planification stratégique et en matière d'exploitation, de l'évaluation globale d'entreprises, de l'optimisation de procédés et de la gestion de projets. L'expérience que M^{me} Hartman a acquise au sein d'une société ouverte où elle a occupé des postes de supervision de la gestion à tous les échelons lui permet de bien comprendre le processus de présentation de l'information financière. En date du 31 décembre 2009, M^{me} Hartman était propriétaire de 4 650 actions ordinaires évaluées à 141 360 \$ et de 16 800 unités d'actions différées évaluées à 407 460 \$.

Politique d'approbation préalable

Le comité de vérification doit approuver au préalable les services de vérification et autres que de vérification qui seront fournis par les vérificateurs indépendants afin de s'assurer que la prestation de ces services ne compromet pas l'indépendance de ceux-ci. À moins que le type de services devant être fournis par les vérificateurs indépendants n'ait obtenu une approbation préalable générale, chacun de ces services doit être approuvé par le comité de vérification. Tous les services projetés qui dépassent les honoraires approuvés au préalable doivent être approuvés au préalable par le comité de vérification.

Honoraires des vérificateurs externes

Les honoraires globaux qui ont été versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nos vérificateurs externes, au cours des exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 sont les suivants :

<u>Catégorie</u>	<u>Note</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Honoraires relatifs aux services de vérification	1	1 120 000 \$ CA	1 156 000 \$ CA
Honoraires relatifs aux services liés à la vérification	2	180 000	25 000
<u>Honoraires relatifs aux services fiscaux</u>	3	<u>870 000</u>	<u>945 000</u>
Total		<u>2 170 000 \$ CA</u>	<u>2 126 000 \$ CA</u>

- 1 Honoraires relatifs aux services de vérification – Services de vérification fournis par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. relativement à la vérification et à l'examen des états financiers de Stantec et services habituellement fournis par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dans le cadre de dépôts ou de mandats prévus par les lois ou les règlements.
- 2 Honoraires relatifs aux services liés à la vérification – Services de certification et services connexes fournis par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. qui sont raisonnablement liés à l'exécution de la vérification ou de l'examen des états financiers et ne sont pas indiqués dans les honoraires relatifs aux services de vérification.
- 3 Honoraires relatifs aux services fiscaux – Services professionnels rendus par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. relativement à la conformité, à la planification et à la consultation en matière fiscale, y compris des services de consultation fiscale liés aux acquisitions d'entreprises éventuelles.

LITIGES

Nous avons exercé des recours et intenté des poursuites judiciaires qui sont en instance et faisons l'objet de tels recours et poursuites. Cela est habituel dans les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités. Lorsqu'il y avait lieu, les demandes de règlement ont été signalées à nos assureurs ou aux assureurs de nos sociétés devancières qui sont en train de les régler ou d'assurer notre défense. Aucun de ces recours ou poursuites ne devrait avoir une incidence importante sur notre situation financière.

AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie Computershare du Canada est notre agent des transferts, à ses bureaux de Calgary, en Alberta, de Toronto, en Ontario, de New York, dans l'État de New York, et de Denver, au Colorado.

CONTRATS IMPORTANTS

Nous n'avons conclu aucun contrat important hors du cours normal de nos activités en 2009. Nous considérons l'acquisition de sociétés de services professionnels comme relevant du cours normal de nos activités.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, Scotia 2, Scotia Place, 10060 Jasper Avenue, bureau 1800, Edmonton (Alberta) T5J 3R8, sont les vérificateurs de la Société.

Les vérificateurs de la Société, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., sont indépendants conformément aux règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Alberta et se conforment aux règles d'indépendance des vérificateurs de la SEC.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements financiers sont donnés dans nos états financiers consolidés et notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le plus récent. Des renseignements supplémentaires, y compris sur la rémunération des administrateurs et des membres de la direction, les prêts qui leur ont été consentis, les porteurs principaux de nos titres et les titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes de rémunération en actions, sont présentés dans notre circulaire d'information de la direction. On peut obtenir des exemplaires de la présente notice annuelle ainsi que de notre circulaire d'information de la direction la plus récente et de notre revue financière (qui comprend nos états financiers consolidés et notre rapport de gestion) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 sur notre site Web, au www.stantec.com, ou par la poste en s'adressant au secrétaire, au 10160, 112 Street, Edmonton (Alberta) T5K 2L6. Vous pouvez accéder aux documents d'information et aux rapports, déclarations et autres renseignements que nous déposons auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales ou d'autorités similaires du Canada par Internet sur SEDAR, au www.sedar.com.

À titre d'émetteur privé étranger inscrit à la NYSE, nous avons généralement le droit de suivre les exigences canadiennes, y compris les règles du règlement 58-101 et de l'instruction générale 58-201, relativement aux pratiques en matière de gouvernance. Cependant, nous sommes tenus, en vertu de l'article 303A.11 du manuel des sociétés de la NYSE (*Listed Company Manual*), d'indiquer si nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines qui sont assujetties aux normes d'inscription de la NYSE et d'expliquer la différence. On peut trouver un exposé de ces différences sur notre site Web, au www.stantec.com.

A. APERÇU ET OBJET

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration, dont il relève. Le comité exerce des fonctions d'approbation, de surveillance, d'évaluation, de consultation et de recommandation, conformément à la présente charte, à l'égard de questions ayant une incidence sur les vérifications externe et interne, la gestion des risques, l'intégrité de la présentation de l'information financière et les conventions et pratiques de la société en matière de contrôles comptables. La participation du comité à la supervision du processus de présentation de l'information financière, y compris l'évaluation du caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction en matière de comptabilité et l'examen des documents clés déposés auprès des organismes de réglementation, constitue un élément important du contrôle interne de la société sur la présentation de l'information financière. Il incombe au comité de surveiller le rendement des vérificateurs internes et des vérificateurs externes. Le comité s'assure également des compétences et de l'indépendance des vérificateurs externes. Il s'assure que la société se conforme aux exigences des lois et des règlements.

Il n'appartient pas au comité de planifier ou d'effectuer les vérifications ni d'établir si les états financiers de la Société sont complets, exacts et conformes aux principes comptables généralement reconnus.

B. POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Le comité exerce les pouvoirs et les responsabilités qui suivent :

- a. Demander les renseignements et les explications se rapportant aux comptes de la société qu'il juge nécessaires et appropriés afin de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.
- b. Considérer toute autre question qui, à son avis ou à la demande du conseil, aiderait les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités.
- c. Faire état de ses réunions au conseil et lui en remettre les procès-verbaux.
- d. Retenir les services de conseillers juridiques et d'autres conseillers indépendants s'il le juge nécessaire et établir les honoraires qui leur seront versés. Recevoir de la direction la confirmation que la société a prévu les fonds nécessaires au règlement de ces honoraires.

C. COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité se compose de trois administrateurs indépendants, nommés par le conseil, qui doivent tous avoir des compétences financières au sens donné au terme « *financially literate* » dans les règles de la SEC et de la New York Stock Exchange (NYSE) et au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Au moins un membre du comité doit avoir des compétences en comptabilité ou en gestion financière connexes et être un expert financier du comité de vérification au sens donné au terme *audit committee financial expert* dans les règlements de la SEC. Plus précisément, le conseil a adopté la définition d'administrateur indépendant qui est énoncée dans le règlement 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le président du conseil d'administration est un membre d'office du comité de vérification et il n'est pas pris en considération dans le calcul du nombre minimal d'administrateurs indépendants requis.

Le président du comité est désigné par le conseil.

La participation sur invitation à la totalité ou à une partie des réunions du comité est établie par le président du comité ou ses membres et vise normalement le chef des finances de la société, des représentants des vérificateurs externes, le vérificateur interne et les autres membres de la direction ou employés de soutien que l'on juge approprié d'inviter.

D. ÉTATS FINANCIERS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

1. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les états financiers vérifiés annuels et le rapport de gestion correspondant.
2. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les documents d'information suivants :
 - a) la circulaire d'information de la direction et la procuration annuelles
 - b) la notice annuelle, y compris les exigences réglementaires en ce qui a trait aux obligations de présentation de l'information sur le comité de vérification
 - c) le communiqué de presse de fin d'exercice sur les résultats de la société
 - d) d'autres documents de caractère financier qui doivent être déposés auprès des organismes de réglementation
3. Examiner et s'il est jugé approprié, approuver les états financiers trimestriels non vérifiés, y compris le rapport de gestion, le rapport trimestriel intermédiaire aux actionnaires et le communiqué de presse trimestriel sur les résultats de la société, et en autoriser la publication. Toutefois, si le comité estime qu'il existe une question importante ou extraordinaire que le conseil devrait examiner avant que ces documents soient publiés, il devra soumettre cette question à celui-ci.
4. Recevoir chaque année l'évaluation que fait le vérificateur interne des méthodes qui existent en vue de l'examen de l'information financière (extraite des états financiers ou en découlant) que la société divulgue au public.
5. Examiner et recommander à l'approbation du conseil les états financiers annuels, les documents de caractère financier (autres que les états financiers trimestriels non vérifiés) et les renseignements financiers qui sont donnés dans les prospectus et les autres documents qui doivent être approuvés par le conseil avant d'être déposés auprès des organismes de réglementation.
6. Examiner les renseignements sur le comité de vérification qui doivent être donnés dans la notice annuelle.
7. Examiner annuellement avec la direction les obligations de la société aux termes de garanties (y compris celles octroyées aux termes de la facilité de crédit assortie d'une sûreté) qui ont été accordées et les obligations importantes qui ont été contractées et la manière dont ces garanties et obligations ont été ou devraient être présentées dans les états financiers.
8. Examiner et évaluer, conjointement avec la direction et les vérificateurs externes, au moins une fois par année ou à chaque trimestre si cela est approprié ou requis, ce qui suit :
 - a) le caractère approprié des conventions comptables et des pratiques en matière de présentation de l'information financière utilisées par la société, y compris les autres modes de traitement qui peuvent être pris en considération
 - b) toute modification importante proposée au processus de présentation de l'information financière et aux conventions et pratiques comptables devant être adoptée par la société
 - c) les faits nouveaux ou imminents en matière de normes comptables et de présentation de l'information financière qui pourraient avoir une incidence sur la société
 - d) l'incidence de la structure du capital de la société sur la rentabilité actuelle et future
 - e) toute structure hors bilan

- f) les estimations et jugements clés de la direction qui pourraient être importants dans le cadre de la présentation de l'information financière de la société
9. Au moins une fois par année, demander aux vérificateurs externes de donner leur avis sur la qualité (et non seulement sur le caractère acceptable) des renseignements financiers annuels et intermédiaires présentés par la société. Cette évaluation de la qualité doit poser des jugements sur le caractère approprié, l'audace ou la prudence des estimations et des principes ou des méthodes comptables facultatifs et des jugements sur la clarté des renseignements présentés.
10. Examiner les litiges, les réclamations ou les autres éventualités, y compris les cotisations fiscales, qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la société et la façon dont ces questions ont été présentées dans les états financiers.

E. VÉRIFICATEURS EXTERNES

11. Évaluer le rendement des vérificateurs externes et recommander chaque année au conseil les vérificateurs externes qui seront recommandés ultimement aux actionnaires et nommés par ces derniers.
12. Examiner, approuver et signer la lettre de mission annuelle des vérificateurs externes et s'assurer que le conseil, le comité, les vérificateurs externes et la direction comprennent tous bien que les vérificateurs externes relèvent directement des actionnaires et du conseil, par l'intermédiaire du comité. Les modalités de la lettre de mission ou du plan de vérification annuel doivent comprendre ce qui suit :
- a) l'affectation de personnel
 - b) les objectifs et l'étendue du travail de vérification externe
 - c) les seuils d'importance relative
 - d) les rapports de vérification requis
 - e) les risques liés à la mission de vérification
 - f) le calendrier d'exécution
 - g) les honoraires proposés
13. Obtenir et examiner le rapport des vérificateurs externes au moins une fois par année sur l'indépendance de ces derniers et les exigences de la profession ou du cabinet de vérification au sujet de la rotation de l'associé responsable de la vérification.
14. Approuver, avant le fait, la mission des vérificateurs externes à l'égard de tous les services autres que de vérification et les honoraires relatifs à ces services et considérer l'incidence de ces honoraires sur l'indépendance du travail de vérification externe.
15. Examiner tous les honoraires versés aux vérificateurs externes en contrepartie des services de vérification et, s'il y a lieu, en recommander l'approbation au conseil. Recevoir la confirmation de la direction que la société a prévu les fonds nécessaires au règlement des honoraires des vérificateurs externes.
16. Recevoir une attestation annuelle des vérificateurs externes selon laquelle ceux-ci participent au programme de surveillance public établi par le Conseil canadien sur la reddition des comptes (CCRC), suivent les normes du Public Company Accounting Board (PCAOB) des États-Unis et sont en règle avec le CCRC et le PCAOB.

17. Examiner un rapport des vérificateurs externes décrivant a) les méthodes de contrôle de la qualité interne du cabinet et b) les questions importantes soulevées par le dernier examen du contrôle de la qualité interne ou contrôle par les pairs du cabinet ou par une enquête des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq années précédentes relativement aux vérifications exécutées par les vérificateurs externes ainsi que les mesures prises pour régler ces questions.
18. Recevoir et résoudre tout désaccord entre la direction et les vérificateurs externes au sujet de tous les aspects de la présentation de l'information financière de la société.
19. Examiner, avec les vérificateurs externes, les résultats de la vérification annuelle, y compris ce qui suit :
 - a) les difficultés survenues ou les restrictions imposées par la direction au cours de la vérification annuelle
 - b) toute question importante en matière de comptabilité ou de présentation de l'information financière
 - c) l'évaluation que font les vérificateurs des contrôles internes de la société sur la présentation de l'information financière et l'évaluation de la direction à cet égard, y compris les lacunes en matière de contrôles internes décelées par les vérificateurs qui n'ont pas déjà été signalées au comité
 - d) l'évaluation que font les vérificateurs du choix et de l'application des principes et des estimations comptables et de la présentation de l'information
 - e) la lettre postérieure à la vérification ou de recommandations ou d'autres communications écrites importantes contenant les constatations ou les recommandations des vérificateurs externes, y compris la réaction de la direction à celles-ci et le suivi ultérieur à l'égard de toute lacune décelée en matière de contrôle comptable interne
 - f) toute autre question que les vérificateurs externes devraient signaler au comité
20. Rencontrer les vérificateurs externes à chaque réunion du comité ou à la demande de ceux-ci, en l'absence des représentants de la direction, et rencontrer la direction, au moins une fois par année ou à la demande de celle-ci, en l'absence des vérificateurs externes.
21. En cas de changement de vérificateurs externes, examiner toutes les questions relatives au changement, y compris les renseignements devant être donnés dans l'avis de changement de vérificateur exigé par le règlement 51-102 et les étapes prévues en vue d'une transition ordonnée.
22. Examiner et approuver la politique d'embauche de la société au sujet des employés et des ex-employés des vérificateurs externes actuels et anciens de la société.
23. Recevoir les observations des vérificateurs externes sur l'évaluation qu'ils font de l'efficacité de la supervision exercée par le comité sur le contrôle interne sur la présentation de l'information financière.

F. VÉRIFICATION INTERNE

24. Examiner la nomination ou le congédiement du vérificateur interne.
25. Examiner et approuver la charte du vérificateur interne périodiquement (au moins tous les trois ans).
26. Examiner et approuver le plan de vérification annuel du vérificateur interne (s'il y a lieu) et s'assurer que le conseil, le comité, le vérificateur interne et la direction comprennent tous bien que le vérificateur relève directement du conseil, par l'intermédiaire du comité. Recevoir la confirmation de

la direction que la société a prévu les fonds nécessaires au règlement de la rémunération du vérificateur interne. Les modalités du plan de vérification doivent comprendre ce qui suit :

- a) l'affectation de personnel
 - b) les objectifs et l'étendue du travail de vérification interne
 - c) les seuils d'importance relative
 - d) les rapports de vérification requis
 - e) les risques liés à la mission de vérification
 - f) le calendrier d'exécution
 - g) le budget proposé
27. Examiner, avec le vérificateur interne, les résultats de la vérification annuelle, y compris ce qui suit :
- a) les difficultés survenues ou les restrictions imposées par la direction au cours de la vérification annuelle
 - b) toute question importante en matière de comptabilité ou de présentation de l'information financière
 - c) l'évaluation que fait le vérificateur du système de contrôle comptable interne, des méthodes et de la documentation de la société
 - d) les rapports de vérification interne ou les autres communications écrites importantes contenant les constatations et les recommandations du vérificateur interne, y compris la réaction de la direction à ceux-ci et le suivi ultérieur à l'égard des lacunes décelées en matière de contrôle comptable interne
 - e) toute autre question que le vérificateur interne devrait signaler au comité
28. Rencontrer le vérificateur interne à chaque réunion du comité ou à la demande de celui-ci, en l'absence des représentants de la direction.

G. CONTRÔLES INTERNES

29. Obtenir l'assurance raisonnable, au moyen de discussions avec la direction, les vérificateurs externes et le vérificateur interne et de rapports de ceux-ci, que les systèmes comptables sont fiables, que le système d'établissement des données financières présentées au marché est adéquat et efficace et que le système de contrôles internes a été conçu et est mis en œuvre de façon efficace.
30. Examiner le rapport annuel de la direction sur l'efficacité des contrôles et méthodes internes, ainsi que les attestations trimestrielles et annuelles du chef de la direction et du chef des finances déposées auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.
31. Recevoir les rapports de la direction ou du vérificateur interne, ou des deux, sur toutes les lacunes et faiblesses graves que celle-ci a décelées.
32. Examiner une fois par année, ou au besoin, le caractère approprié du système de contrôles internes et la politique et les pratiques d'approbation des frais engagés par les membres de la direction de la société, y compris l'utilisation de l'actif de celle-ci.

33. Examiner et approuver, trimestriellement après le fait, les comptes de frais du président du conseil et du chef de la direction de la société.

H. CONFORMITÉ, RISQUES ET FRAUDES

34. Recevoir des rapports sur les risques importants auxquels la société est exposée et les mesures que celle-ci a adoptées afin de surveiller et d'atténuer ces risques, y compris la politique de la société en matière d'évaluation et de gestion des risques.
35. Recevoir des rapports trimestriels sur les activités d'évaluation des risques de la société.
36. Conformément aux pratiques de la société en matière d'intégrité, examiner les plaintes ou la correspondance reçues dans le cadre de la politique et établir la façon de régler celles-ci.
37. Considérer annuellement si la société devrait faire usage d'une ligne externe réservée aux questions d'intégrité.
38. Discuter avec la direction de la politique et des méthodes de la société qui sont destinées à faire en sorte qu'un programme de conformité et d'éthique efficace soit en place, y compris le code d'éthique commerciale de la société.
39. Discuter avec la direction et le conseiller juridique interne des questions d'ordre juridique qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers ou les exigences en matière de conformité de la société.
40. Examiner annuellement le caractère adéquat du programme d'assurances de la société.
41. Recevoir un rapport d'évaluation des risques de la direction faisant suite à la vérification diligente effectuée dans le cadre d'acquisitions éventuelles en Amérique du Nord d'une valeur d'entreprise égale ou supérieure à 40 M\$ (en dollars canadiens ou américains) et dans le cadre de toutes les acquisitions éventuelles à l'extérieur de l'Amérique du Nord, faire les enquêtes jugées nécessaires et en rendre compte au conseil. Le comité élabore initialement le rapport d'évaluation des risques conjointement avec la direction et examine celui-ci chaque année.
42. Examiner et recommander au conseil d'administration les propositions demandant l'octroi, par Stantec, d'une garantie d'un montant de plus de 5 M\$, avant que cette garantie ne soit accordée.
43. Examiner et recommander au conseil d'administration les propositions demandant l'octroi, par Stantec ou ses filiales, d'un cautionnement a) d'un montant de plus de 5 M\$ chacun ou b) qui ferait en sorte que la valeur globale de tous les cautionnements accordés et en cours dépasse 50 M\$, avant que ce cautionnement ne soit accordé.
44. Examiner annuellement toutes les garanties et tous les cautionnements accordés par la société.

I. AUTRES

45. Examiner, au besoin, les demandes d'indemnisation conformément au règlement interne de la société.
46. Recevoir un rapport trimestriel du chef des finances au sujet de l'utilisation d'un avion privé, y compris l'itinéraire et le manifeste des passagers.
47. Examiner et établir le mode de règlement des plaintes reçues des actionnaires ou d'un organisme de réglementation.
48. Évaluer l'efficacité du comité deux fois par année et remettre un rapport à cet égard au conseil.
49. Examiner annuellement la charte du comité et recommander les modifications requises au conseil.

J. RÉUNIONS

50. Les réunions régulières du comité sont tenues au moins quatre fois par année.
51. Les réunions peuvent être convoquées par le président du comité ou par la majorité des membres de celui-ci, habituellement en consultation avec la direction de la société.
52. Les réunions sont présidées par le président du comité ou, en l'absence de celui-ci, par un membre choisi au sein du comité.
53. Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres qui y sont nommés.
54. Le secrétaire de la société doit s'assurer que les avis, ordres du jour et documents pertinents sont remis aux membres du comité au moins cinq (5) jours avant la réunion, sauf dans des circonstances extraordinaires.
55. Les réunions peuvent être tenues en présence des membres ou par téléphone ou un autre moyen de communication qui permet à toutes les personnes participant à la réunion d'entendre les autres membres et de communiquer avec ceux-ci.
56. Une résolution écrite signée par tous les membres du comité ayant le droit de voter à l'égard d'une telle résolution à une réunion du comité est aussi valide que si elle avait été adoptée à une réunion du comité.
57. Le secrétaire de la société, ou la personne que celui-ci a désignée, est le secrétaire du comité et tient le procès-verbal de toutes les réunions de celui-ci.
58. Le secrétaire de la société remet le procès-verbal des réunions du comité à tous les membres du comité dans les sept (7) jours ouvrables suivant chaque réunion et le soumet à l'approbation du comité à la prochaine réunion régulière de celui-ci.